

*Initiatives ministérielles*

l'ensemble des parlementaires qui sont ici de nous donner la représentation de 25 p. 100.

Nous étions ici en premier, nous avons fait l'union en 1840, on a décidé de vivre ensemble. Vous ne perdez rien à nous donner une représentation de 25 p. 100. C'est un geste d'ouverture et de sympathie à l'égard d'un peuple, d'une nation que vous prétendez vouloir garder avec vous. Il me semble que si le gouvernement veut donner une preuve évidente qu'il aime le Québec et qu'il tient à le garder dans ce pays, il doit nous garantir notre 25 p. 100 de représentation.

[Traduction]

**M. Stinson:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai une question qui est au *Feuilleton* depuis 348 jours, et je commence à me demander si je vais devoir attendre...

**Le vice-président:** Le député a parfaitement le droit de soulever ce point, mais il devrait le faire à un autre moment. Puisqu'il ne recevra pas de réponse, je lui demande d'attendre la prochaine fois que les questions au *Feuilleton* seront abordées à la Chambre.

**Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.):** Monsieur le Président, je voudrais parler de la révision des limites des circonscriptions parce que c'est la représentation selon la population qui est en cause et, plus important encore, le principe du gouvernement responsable.

Je voudrais rappeler que la Chambre des communes est fondée sur le principe de la représentation selon la population. Ce grand pays qu'est le Canada n'est pas le fruit du hasard. Il repose sur la profonde conviction que tous peuvent conjuguer leurs efforts pour assurer le mieux-être de tous. Peut-être le devons-nous au fait que le bon homme s'est trouvé au bon endroit dans les années 1850 et 1860, ou encore à une forte conviction que le fédéralisme pouvait fonctionner, mais je sais que le compromis a joué un rôle important dans la décision finale. Pour que le principe du gouvernement responsable puisse s'appliquer dans les années 1850, avant la Confédération, il a fallu que bien des gens collaborent, et il a fallu en particulier le compromis de George Brown, un homme qui a su faire passer les intérêts de son pays avant les siens lorsqu'il a proposé la grande coalition de 1864.

Mon collègue de Chambly a parlé l'autre jour de l'influence française et de ce qu'il interprète comme un manque d'appui des députés réformistes pour la cause ou l'histoire des Français. Je tiens à rassurer le député: les réformistes ne sont pas ignorants au point de renier l'histoire de leur propre pays et de ne pas savoir qui l'a modelé dès le début.

Pour être honnête, je dois tout d'abord souligner le rôle de nos peuples autochtones, qui étaient ici bien avant l'ère chrétienne. Sur la côte ouest, l'utilisation du cèdre nous donne de nombreux repères chronologiques. Nous pouvons même retrouver, sur la côte de la Colombie-Britannique, des arbres qui ont au moins 3 500 ans.

Les Européens sont venus plus tard et ils ont pris possession de ce territoire. N'est-ce pas étrange? Ces terres étaient déjà occupées par bien d'autres peuples. Il est vrai que les premières colonies ont été françaises. Elles se sont implantées après les séjours de Cartier, en 1534 et en 1535. Les premières colonies se sont installées sur la côte de la Nouvelle-Écosse. En 1604 et 1605, elles ont subi de dures épreuves. Ces épreuves tenaient à la grande rigueur des hivers, au manque d'eau potable et à la maladie. Ces colonies n'ont pas survécu à ce moment-là.

Puis vint la colonisation du Québec en 1608, comme l'ont mentionné mes collègues du Bloc. Je veux bien sûr parler de l'établissement de Champlain à Québec. Si ma mémoire est bonne, Champlain se préoccupait beaucoup des habitants de sa petite colonie. Il se demandait comment il pouvait les aider à garder bon moral. Son Ordre de Bon Temps visait à relever le moral des colons et à procurer un peu de soulagement et de divertissement à ces gens qui étaient si loin de leur pays d'origine. Il est intéressant de noter que bien des années plus tard, Voltaire, l'écrivain français, parlait de la Nouvelle-France comme de quelques arpents de neige.

• (1320)

Entre temps, des colons français étaient revenus s'établir sur les côtes acadiennes et, en 1713, ces Acadiens, de paisibles agriculteurs qui labouraient et cultivaient la terre, ne dérangeaient vraiment personne. Cela n'a cependant pas empêché la déportation des Acadiens en 1755. Bien sûr, ils n'avaient pas prêté le serment d'allégeance à la Couronne britannique. Leur expulsion de Grand-Pré a été une cruelle injustice.

Accorde-t-on maintenant de l'importance au fait que les Anglais craignaient à cette époque l'explosion de troubles dans leurs 13 colonies plus au sud, car les Américains de cette époque protestaient contre les taxes injustes imposées par les Anglais, dont ils jugeaient les lois intolérables. Nous connaissons tous l'épisode du Boston Tea Party. Mais cela a-t-il de l'importance maintenant? Je ne le pense pas.

Les réformistes connaissent également le poème épique de Longfellow, « Évangeline », qui a immortalisé cette jeune Acadienne qui a passé sa vie à chercher l'amoureux qu'elle avait perdu, pour ne le retrouver que mourant. Je l'assure aux députés du Bloc, cet épisode fait également partie de notre histoire tragique.

J'ai regardé l'émission d'Anne Murray vendredi soir dernier, consacrée à la bonne musique et aux excellents musiciens de la Nouvelle-Écosse. Elle a parlé avec fierté de son ascendance acadienne.

Au cours des années qui ont suivi 1755, de nombreux Anglais, qu'on appela plus tard loyalistes, ont fui les 13 colonies, souvent pour éviter de se faire passer au goudron et à la plume. Ces citoyens paisibles et respectueux des lois ont tout quitté parce qu'ils voulaient demeurer fidèles à la Couronne britannique. N'est-ce pas curieux? Quelques années plus tôt, un traitement cruel avait été fait aux Acadiens parce qu'ils ne voulaient pas